

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domanialité et patrimoine :

AFFAIRES FONCIERES – CESSIION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE CHARCOT – MODIFICATION DES MODALITES DE CESSIION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 OCTOBRE 2023 (DEL20231002-02)

DEL20241125_09

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Abstentions : 5

Suffrages exprimés : 23

Pour : 19

Contre : 4

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° élargie Finances-Urbanisme du 21/11/2024

Par délibération en date du 02 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé les modalités de cession, au profit de la société BOUYGUES IMMOBILIERS, du bâtiment de l'ancienne école Jean CHARCOT sis rue Lefoulon Hébert, sur les parcelles AZ n°129, 317, 451 (volume 2) et 452 pour partie d'une contenance d'environ 6 022m² comprenant 40 logements sur la base d'un prix de 1 025 000 € net vendeur.

Par courrier en date du 8 octobre 2024, BOUYGUES IMMOBILIERS fait part de désordres structurels plus importants que prévus initialement, induisant un surcoût de l'ordre de 330 000 €HT.

Aussi, pour valoriser au mieux ce bâti continuant de se dégrader, une nouvelle proposition d'acquisition en vue d'un nouveau projet immobilier par ce même promoteur a été reçue.

BOUYGUES IMMOBILIERS propose une opération immobilière de 40 logements, en démolition du bâtiment existant, répartis en deux bâtiments représentant une surface de plancher d'environ 3 500 m² :

- 1 bâtiment de 20 logements
- 1 bâtiment de 20 logements

Le prix d'acquisition proposé est de 1 480 000 € net vendeur, soit 423 €/m² de surface de plancher de logement collectifs privés.

Au regard de ces évolutions, il est nécessaire de modifier les modalités de cession préalablement exposées dans la délibération du 02 octobre 2023.

Aussi, l'avis du domaine en date du 4 novembre 2024 n'appelant pas de nouvelle observation, **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 4 voix contre¹ et 5 abstentions²,**

- ➔ **APPROUVE** la cession de ce bien communal cadastré AZ n°129,317,451 (volume 2) et 452 pour partie d'une contenance d'environ 6 022m²
- ➔ **DECIDE** que le prix de cession pour cette emprise est fixé à 423 € /m² de surface de plancher pour les logements collectifs privés ; ce qui fait ressortir le prix de cession à 1 480 000 €, et ce sur la base des valeurs projetées par BOUYGUES IMMOBILIER ;
- ➔ **INDIQUE** que le prix sera réajusté en fonction des m² de surface de plancher définitifs en fonction des éventuelles modifications de surface d'ici la livraison du programme. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas de dépassement des superficies de plancher, soit 3 500 m² de surface de plancher ;
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir en exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

¹ MM Frénod et Besombes (+ pouvoir de Mme Naudot) et Mme Le Bas votent contre.

² MM Chauvois, Meslé, Tison, Bail et Mme Segaud Castex s'abstiennent.